

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02224

Numéro SIREN : 803 024 082

Nom ou dénomination : BEUCHER SEUBE

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2018 sous le numéro de dépôt A2018/008633

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

Dénomination : BEUCHER SEUBE
Adresse : 10 boulevard Charles de Gaulle 31800 Saint-gaudens -
FRANCE-

n° de gestion : 2014B02224
n° d'identification : 803 024 082

n° de dépôt : A2018/008633
Date du dépôt : 24/05/2018

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformaion de
la société SARL en SAS du 22/05/2018



2140595

2140595



sygnatures

A. SEUBE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 3 750 EUROS

Siège social :

10 Boulevard Charles de Gaulle

31 800 SAINT GAUDENS

**Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes sur la transformation de la
société A. SEUBE,
société à responsabilité limitée,
en société par actions simplifiée**

8, chemin de la terrasse - BP 45122 - 31512 TOULOUSE Cedex 5

Tel : 05 62 47 73 73 - Fax : 05 62 47 73 74 - www.sygnatures.com

Le présent rapport a été établi en vertu de la loi n° 2003-2 du 4 janvier 2003 relative à la simplification du droit de la transformation des sociétés commerciales et de l'orientation financière. Il a été établi en vertu de la loi n° 2003-2 du 4 janvier 2003 relative à la simplification du droit de la transformation des sociétés commerciales et de l'orientation financière. Il a été établi en vertu de la loi n° 2003-2 du 4 janvier 2003 relative à la simplification du droit de la transformation des sociétés commerciales et de l'orientation financière.

absolu



sygnatures

A. SEUBE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 3 750 EUROS

Siège social :

10 Boulevard Charles de Gaulle
31 800 SAINT GAUDENS

**Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes sur la transformation de la
société A. SEUBE,
société à responsabilité limitée,
en société par actions simplifiée**

A l'associée unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associée unique en date du 3 mai 2018 nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1 - Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le bilan clos au 31 décembre 2017, approuvé le 26 février 2018, portant sur 12 mois d'exploitation, qui n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité, fait apparaître des capitaux propres à hauteur de 85 098 € comprenant un résultat de 44 135 €.
- Sur cette période, vous avez réalisé un chiffre d'affaires de 474 694 € en hausse de 48 476 € par rapport à l'exercice précédent.
- Ce chiffre d'affaires est réalisé par des prestations de transports dont 20% de transports par ambulance, 36% de transports par VSL et 43% de transports par taxis.

2 - Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Toulouse, le 22 mai 2018

SYGNATURES SAS



Frédéric LAFFONT